



Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du conseil d'administration du 13 mars 2012

confidentiel

Conseil d'administration du 19 juin 2012



Etablissement public du Marais poitevin
Conseil d'administration du 13 mars 2012

Compte rendu synthétique

- **Accueil du préfet de Vendée**

Le préfet de Vendée souhaite la bienvenue à Luçon à tous les membres du conseil d'administration de l'établissement public auquel il participe pour la première fois.

- **Accueil du président, Yves Dassonville.**

Le président ouvre le conseil et souhaite la bienvenue aux nouveaux participants :

- « j'accueille Bernard SCHMELTZ , le préfet de Vendée qui nous reçoit dans son département,
- J'accueille également Virginie DUMOULIN – WIECZORKIEWICZ qui a pris les fonctions de Commissaire du gouvernement en remplacement de Jean-Philippe DENEUVY (qui a été nommé DREAL Adjoint en Rhône-Alpes) ,
- J'accueille Pascal JACQUET et Philippe MOUNIER, les 2 représentants de la Commission des niveaux d'eau et qui ont été désignés lors de la première réunion de cette commission consultative. Pascal Jacquet représente l'ASA de l'Ille d'Elle ; il est, par ailleurs, le président de la Fédération des syndicats de Marais. Philippe Mounier représente le syndicat des Marais mouillés vendéens de la Sèvre aux Autizes. Il vient récemment d'être élu président de l'Union des Marais Mouillés, et nous lui adressons nos félicitations.
- Enfin, j'accueille Jean-Eudes du PEUTY qui représente le personnel de l'établissement et qui siège donc, comme le prévoit le décret, avec une voix consultative.
- Je signale que dans la composition de notre assemblée, il manque 2 représentants des communes littorales. Ils doivent, selon les termes du décret « être désignés sur proposition de l'Association des maires de France et de l'Association des élus du littoral ». Or, à ce jour, les sollicitations répétées du Ministère de l'Environnement auprès de l'AMF et de l'ANEL n'ont pas permis d'aboutir à ces désignations.
- J'ai reçu, par ailleurs, les excuses de Mesdames Barnaud (Muséum d'histoire Naturelle), Ouvrard (DREAL Poitou-Charentes) Bailly-Turchi (contrôle financier), de Messieurs Roustit (CG 17), Blanchard (IIBSN), Prou (Ifremer), Bichot (BRGM), Ferry-Wilczek (DREAL Pays de la Loire), Favrichon (DRAAF Pays de la Loire)... Je pense n'avoir oublié personne.
- Au niveau du quorum : Compte tenu des pouvoirs qui ont été remis, le décompte effectué montre que le quorum est atteint et que notre conseil va pouvoir délibérer.
- Depuis le dernier conseil d'administration, je veux vous signaler plusieurs évènements qui touchent directement au fonctionnement de l'établissement :
 - o J'ai réuni la première commission consultative sur les niveaux d'eau le 12 décembre 2011, dans cette même salle. Elle a permis, comme prévu, de désigner 2 représentants au conseil d'administration ; Vous avez reçu, au titre des documents de séance, le compte rendu synthétique de cette rencontre.
 - o En revanche, je n'ai pas encore pu réunir la seconde commission consultative qui doit traiter des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole. Le processus de

désignation des 6 représentants des syndicats agricoles qui doivent en faire partie, est actuellement suspendu, puisque la méthode utilisée pour effectuer ces désignations est contestée par certains syndicats agricoles. S'agissant d'un problème de représentativité de syndicats agricoles qui fait référence à des textes très précis en la matière, j'ai souhaité qu'une expertise du ministère en charge de l'agriculture soit effectuée et j'en attends les résultats.

- Enfin, je voudrais signaler l'article 123 de la loi de finances 2012 votée en décembre 2011, qui concerne l'établissement public. Le financement de l'Agence de l'eau au bénéfice de l'établissement public est désormais inscrit dans le code de l'environnement et permettra de transférer, chaque année, en recette de l'EPMP, le quart de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau émise par l'agence, sur le périmètre de l'établissement public. Je remercie par avance le représentant de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de cette disposition.
- L'ordre du jour de ce conseil qui vous a été adressé, va être principalement consacré
- à la désignation des deux vice-présidents et à la mise en place du bureau exécutif ;
 - à la première programmation du fonds interministériel spécifique, le PITE, qui a été attribué à l'établissement public ;
 - à une communication sur la mise en place d'une nouvelle mission de l'établissement dans le dispositif Natura 2000 ;
 - à une information sur la mise en place du système de surveillance des niveaux d'eau ;
 - et au titre des questions diverses, nous aurons une communication sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement car en raison de son statut d'opérateur de l'État, il est soumis à certaines procédures nationales et celle-ci en fait partie ;
 - enfin, j'ai souhaité que nous ayons systématiquement, à chaque séance du conseil, un point sur la conjoncture hydraulique du Marais et de ses bassins versants. Cette communication orale vous sera donc proposée tout à l'heure.
- Vous remarquerez que cet ordre du jour n'aborde aucun sujet budgétaire ou financier. Ces questions seront évoquées lors de notre séance de juin car l'établissement a commandé un logiciel de suivi budgétaire et comptable qui n'est pas encore installé. Dans ces conditions nous avons jugé préférable de différer l'examen du compte de résultat 2011.
- Avant de laisser la parole pour des interventions liminaires, je voulais vous faire part de ma satisfaction sur la bonne qualité des échanges lors de notre première séance du 27 octobre dernier. Je vous invite, bien entendu, à poursuivre sur ce même mode au cours de cette séance et de nos séances à venir.
Nous allons désormais examiner des dossiers concrets pour lesquels il n'y aura pas systématiquement de consensus et nous devons veiller à ce que nos travaux puissent progresser. »

- **Le compte-rendu du Conseil d'administration du 27 octobre 2011**

Le document qui a été diffusé avant le conseil reprend l'intégralité des interventions. L'exercice de retranscription a nécessité ici ou là de reformuler certains passages.

Ce mode de retranscription ne sera pas systématique et pour les séances à venir un mode de compte-rendu plus synthétique sera préféré.

Le compte-rendu est approuvé.

- **Compte-rendu de la commission consultative sur les niveaux d'eau du 12 décembre 2011**

Le Président demande si des observations sont à apporter ?

Le compte-rendu est approuvé.

- **L'actualité sur la mise en place de l'établissement**

Monsieur François Mitteault présente un point de situation sur la mise en place de l'établissement. Deux sujets principaux avec l'organisme unique et la mise en place d'un dispositif de suivi de la biodiversité.

- **Point sur la conjoncture hydraulique du Marais et de ses bassins versants**

Monsieur Jean-Eudes du Peuty présente la situation hydraulique à partir d'une note distribuée en séance. Il précise notamment que dans le périmètre de l'EPMP, d'octobre 2011 à février 2012, le déficit de précipitation est de - 29 %. Il détaille ensuite les différents relevés de niveaux d'eau et d'hydrométrie pour les marais, rivières et fleuves et les compare avec l'année 2011. Un point est fait sur le remplissage des barrages et des réserves de substitution et les taux de salinité dans la baie de l'Aiguillon.

Monsieur François-Marie Pellerin précise qu'il y a aussi des nappes de bordure au sud, Deux-Sèvres et Charente-Maritime et que la situation est aussi critique tant au nord qu'au sud.

Monsieur Serge Morin rappelle que le département des Deux-Sèvres a étudié les besoins en eau et identifié des moments cruciaux pour l'équilibre eau douce et eau salée.

Monsieur Eric Etienne demande que soient bien précisées les périodes de comparaisons des relevés.

Monsieur Jean-Eudes du Peuty précise que ce sont les mêmes références que Météo France soit 1971-2001.

Monsieur Luc Servant se félicite que les barrages du territoire soient pleins, ce qui est un indicateur de bonne gestion de l'eau.

Monsieur Jacques Sourbier communique sa volonté de concertation avec les différents acteurs.

Monsieur Daniel David demande si l'installation de l'établissement public a modifié cette gestion collective ou si cela est similaire à la période antérieure.

Monsieur François Mitteault répond qu'il n'y a pas à l'heure actuelle, de changements significatifs mais que les travaux sont en cours.

Monsieur Serge Morin précise qu'il y aura besoin d'un temps pédagogique concernant les mesures de police de l'eau dans le secteur limite Vienne.

Monsieur Yann Helary ajoute que sur la problématique des barrages, le facteur tourisme est à intégrer.

Monsieur François-Marie Pellerin se réjouit de l'intérêt d'avoir une vision territoriale de l'EPMP et faire ainsi participer l'ensemble des usagers du territoire.

Monsieur François Mitteault précise que la mise en place de la gestion collective n'enlève pas les prérogatives des préfets en matière de gestion administrative avec les arrêtés-cadre.

- **Désignation des vice-présidents, des membres du bureau et autres désignations au sein des commissions consultatives**

Le Président explique la procédure de désignation des deux postes de vice-président ainsi que des autres membres du bureau. Il demande ensuite que les personnes souhaitant être candidats ou candidates à l'élection se fassent connaître publiquement.

Il rappelle son souhait que les différentes sensibilités soient représentées au sein du bureau comme elles le sont au sein du conseil d'administration.

Les personnes candidates pour le collège des collectivités :

- M. Souchet Dominique
- M. Morin Serge

Les personnes candidates pour le collège des usagers et des organismes intéressés :

- M. Pellerin François-Marie
- M. Servant Luc

Suspension de séance

Le Président rend compte au conseil du résultat des désignations proposées par les différents collèges :

- 1er Vice-président : Monsieur Dominique Souchet
- 2ème Vice-président : Monsieur Luc Servant
- membre du bureau (collège des collectivités) : Monsieur Patrick Blanchard
- membre du bureau (collège des usagers) : Monsieur Christian Aimé
- représentant des personnalités qualifiées au sein du bureau : Monsieur Francis Bichot

au titre de la commission consultative des niveaux d'eau :

- les 5 représentants du collège des collectivités :
 - Monsieur Serge Morin
 - Monsieur Jean-Pierre Hocq
 - Monsieur Daniel David
 - Les deux représentants des communes littorales lorsqu'ils seront désignés
- Les 2 représentants des associations environnementales
 - Monsieur François-Marie Pellerin
 - Monsieur Jean-Pierre Gueret
- Les 2 représentants des activités agricoles:
 - Monsieur Pierre Trouvat
 - Monsieur Luc Servant

Puis **le Président** soumet au vote du Conseil d'Administration, comme le prévoit le décret, la désignation du 1er et 2ème Vice-président.

Avec 23 votes contre, 11 votes pour et 3 abstentions, les désignations des vice-présidents n'est pas entérinée. Elle est donc reportée à un prochain Conseil d'Administration.

Le président indique qu'il regrette cette situation mais il rappelle que cet établissement a été créé pour faciliter le dialogue et que pour cela, il est important que la diversité des sensibilités soit représentée au bureau. Les propositions des collègues ne conviennent donc pas à L'Etat.

Monsieur Dominique Souchet fait part de sa surprise et déplore une attitude non conforme au décret.

Le Président rappelle que le processus de désignation prévu au décret a bien été respecté.

Monsieur Yann Helary rappelle que tout le monde attend cet établissement et que sa vocation à trouver des consensus soit préservée.

Monsieur Christian Aimé interpelle les membres du conseil sur la situation qui montre la faible confiance donnée aux acteurs économiques.

Monsieur Luc Servant indique que les chambres d'agriculture représentent une diversité d'acteurs des territoires et demande qu'une solution sereine soit trouvée.

Monsieur Daniel David demande de revenir à la raison et à l'état d'esprit de la loi qui doit se traduire par une représentation plus équilibrée du bureau.

Monsieur François-Marie Pellerin estime que le Conseil d'Administration ne fait qu'appliquer les textes et précise que la représentation doit être équilibrée.

Le Président considère que sans aller jusqu'à l'équilibre, il n'est pas abusif que l'Etat demande que les associations de défense de l'environnement soient représentées au bureau. Il souhaite qu'on puisse reprendre les nominations à un prochain conseil d'administration.

Monsieur Jacques Sourbier questionne sur la possibilité d'une représentation des conchyliculteurs au sein des deux commissions consultatives de l'eau et des prélèvements.

Monsieur François Mitteault répond que la composition des commissions est précisée par le décret et que la participation des conchyliculteurs ne pourrait s'envisager que dans la commission des niveaux d'eau.

Monsieur Jacques Sourbier précise que c'est seulement une place d'observation qui est demandée.

Le Président répond que dans ces conditions cela peut être envisagé.

Monsieur Serge Morin confirme au nom des personnes qu'il représente son total soutien aux fonctionnaires sur le dossier de l'EPMP.

- **La programmation du PITE**

Monsieur François Mitteault explique tout d'abord un changement dans le système de programmation historique du PITE en raison de la création de l'EPMP.

Il expose aux membres les modalités de mise en place du processus de programmation par l'EPMP.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les orientations proposées pour les réserves de substitution, d'adopter les projets au titre de la programmation PITE 2012.

Monsieur Dominique Souchet évoque ses inquiétudes quant à la pérennité du PITE au-delà de 2013. En deuxième remarque, il demande à ce que l'on maintienne les financements PITE sur les réserves de substitution.

Monsieur Jean-Claude Richard intervient sur le fait que les demandes pour les réserves de la Vendée sont restées sans réponse.

Le Président rappelle que l'Agence de l'eau prend en charge 70 % et que le PITE pourra en proposer 10 % de plus.

Monsieur Jean-Claude Richard précise que le calcul aboutit de fait à des montants inférieurs.

Monsieur Pierre Trouvat souhaite que soient revues les modalités de financements vis-à-vis des calculs d'assiettes.

Le Président répond que c'est la même assiette que l'Agence de l'eau mais qu'il peut être envisagé d'en prendre une autre.

Monsieur Serge Morin précise tout d'abord qu'il ne participera pas au vote sur le Conservatoire régional d'espaces naturels. Il évoque ensuite le fait que chacun doit prendre ses responsabilités.

Monsieur François-Marie Pellerin demande à ce que l'on veille au projet de réserves et du contrat territorial et de son équilibre sans oublier de conserver les débats et une bonne vision du budget.

Monsieur Christian Aimé évoque les améliorations techniques permises grâce au PITE et demande un maintien du soutien financier auprès des agriculteurs dans la mise en place du SDAGE.

Monsieur Noël Mathieu reprecise les critères d'éligibilités et modalités d'attributions des subventions de l'Agence en matière de réserves de substitution.

Le Président propose une nouvelle concertation avec les chambres d'agriculture pour déterminer une nouvelle assiette et un nouveau taux. Le vote sur ce point du financement des réserves de substitution est reporté.

Il est soumis au Conseil d'Administration le vote du reste de la programmation 2012.

À l'unanimité, la programmation est adoptée.

- **Le transfert d'autorité administrative du site Natura 2000 « Marais poitevin » au bénéfice de l'établissement public**

Monsieur Christian Soismier développe la proposition de transfert d'autorité administrative du site Natura 2000 Marais Poitevin. Il est proposé le transfert de trois des onze sites Natura 2000 qui couvrent la zone humide :

- Zone de protection spéciale "Directive oiseaux"
- Zone spéciale de conservation "Directive habitat"
- Site d'intérêt communautaire "Directive habitat"

Monsieur Yves Le Quellec s'interroge sur la différence de statut entre les deux sites relevant de la Directive habitat.

Monsieur Jérôme Mansons répond que la liste a été transmise au ministère pour que les derniers SIC soient transformés en ZSC sous peu.

Monsieur Yann Helary précise que du retard a été pris sur les Pays de la Loire à cause de modifications de contours de site.

Monsieur Christian Soismier reprecise que les dispositions prévoient une fusion des trois sites.

- **Au titre des questions diverses, une communication sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**

Monsieur Christian Soismier présente le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Il précise que l'objectif était d'accueillir l'équipe de l'établissement au complet. La validation de la proposition qui est soumise à France Domaine est en cours.

- **Questions diverses**

Monsieur Pierre Trouvat rappelle qu'une contestation forte des objectifs fixés par le SDAGE avait eu lieu de la part des chambres d'agriculture. Il évoque aussi des études qui donnent un impact économique fort si les prélèvements diminuent de 60 %. Il interpelle le Président sur les arrêtés-cadres de l'année 2012.

Le Président rappelle que les discussions sur les arrêtés-cadres Poitou-Charentes ne concernent pas l'EPMP.

Monsieur Jean Pierre Gueret revient sur les mesures agri environnementales qui vont être renouvelée lors du changement de PAC et qu'il serait intéressant de réfléchir à l'évolution possible des cahiers des charges et des mesures.

Monsieur François Mitteault répond que ce n'est pas un sujet propre au Marais Poitevin et que les modifications à envisager dans les MAE nécessitent de mieux connaître les caractéristiques du futur dispositif qui doit être défini au niveau national.

Jacques Sourbier s'interroge sur la qualité des eaux et qu'une reconquête de la qualité des eaux soit réellement faite.

Monsieur François Mitteault répond que l'EPMP n'a pas de mission spécifique sur la qualité des eaux mais qu'il est difficile de ne pas la prendre en compte dans les différentes missions.

Le Président conclut en rappelant que l'EPMP est un établissement public d'Etat et qu'à ce titre, il importe que les diverses sensibilités du territoire y soient représentées.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance.
